

[Text]

on pourrait commencer l'étude article par article.

Mr. Vien (Laurentides): I propose that 750 copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence* be printed.

Mr. Rompkey (Labrador): I second that motion.

The Chairman: We have a motion on the floor.

Mr. Blaikie: Is 750 the absolute minimum? If they print 750 of them, are 250 of them going to be on a shelf somewhere? I cannot imagine that the public would be crying out for a copy of this bill. It is not quite the GST or something like that.

The Chairman: I do not know that they are going to sit on a shelf. They could possibly, but this is routine in all the legislative committees that I have chaired.

Mr. Blaikie: If it is only routine and not required, I am just asking, given the relative obscurity of the legislation, whether we should not even consider. . . I am trying to be fiscally responsible, Mr. Chairman.

• 1545

Mr. Vien: The figure of 750 usually is determined by the clerk, according to the needs or previous requests for the bill. It differs in other meetings. We have had requests for 250, 300 or 500. I think this is—

The Chairman: I think 750 is what the Board of Internal Economy, which is our own people, the Members of Parliament, have suggested over the years. We have more or less stuck with it.

Mrs. Gibeau: Your question is very relevant.

Mr. Blaikie: In some cases, you know there is going to be a demand that exceeds 750.

The Chairman: There probably will be.

Mr. Blaikie: Not in this case, I would think.

The Chairman: We send out about 450 to members and people who must have them. This leaves about 300 for distribution to universities and people who are interested. Usually they are always gone. You have the motion before you to print 750. Is there any further discussion? All those in favour?

Motion agreed to

The Chairman: With your agreement, we have that out of the way and we can go into the clause by clause.

An hon. member: Do we need clause by clause?

The Chairman: I believe this is the procedure we follow. Then it is all done. So we begin clause-by-clause study of Bill C-25, An Act to amend the Geneva Conventions Act, the National Defence Act and the Trade-marks Act.

Shall clause 1 carry?

[Translation]

we could start clause by clause

M. Vien (Laurentides): Je propose qu'on imprime 750 exemplaires des Procès-verbaux et témoignages.

M. Rompkey (Labrador): J'appuie cette motion.

Le président: Nous avons été saisis d'une motion.

M. Blaikie: Le chiffre de 750, est-ce le minimum? Est-ce qu'il ne va pas en rester 250 exemplaires sur une tablette quelque part? J'ai du mal à croire que le public va réclamer des exemplaires de ce projet de loi à cor et à cri. Après tout, ce n'est pas la TPS.

Le président: Je ne sais pas s'ils resteront sur une tablette, c'est possible, mais chaque fois que j'ai présidé un comité législatif, c'est ce qui a été décidé.

M. Blaikie: Si c'est seulement une question d'habitude, étant donné que c'est un projet de loi relativement obscur, nous pourrions peut-être. . . J'essaie de penser aux contribuables, monsieur le président.

M. Vien: D'ordinaire, c'est le greffier qui décide s'il faut 750 exemplaires; il tient compte des besoins et du nombre d'exemplaires du projet de loi qui ont déjà été réclamés. Dans d'autres comités, c'est différent. Il est arrivé qu'on nous réclame 250, 300 ou 500 exemplaires. Je pense que dans ce cas. . .

Le président: Sept cent cinquante, c'est ce que le Bureau de régie interne, c'est-à-dire nous-mêmes, les députés, suggère en général. C'est plus ou moins systématique.

Mme Gibeau: Votre question est tout à fait justifiée.

M. Blaikie: Il arrive qu'on ait besoin de plus de 750 exemplaires.

Le président: C'est probable.

M. Blaikie: Mais pas dans ce cas, je ne pense pas.

Le président: Nous en envoyons environ 450 exemplaires aux députés et aux gens qui en ont besoin. Il nous en reste 300 qui sont distribués aux universités et aux gens que cela intéresse. En général, tous les exemplaires sont distribués. On nous a proposé d'imprimer 750 exemplaires; avez-vous quelque chose à ajouter? Tous ceux qui sont en faveur de la motion?

La motion est adoptée.

Le président: Si vous le voulez bien, cela étant réglé, nous allons passer à l'étude article par article.

Une voix: Est-ce que c'est nécessaire?

Le président: Je crois que c'est la procédure établie. Ensuite, nous en aurons terminé. Nous entreprenons donc l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce.

L'article 1 est-il adopté?